

## INDICATEURS DE RENDEMENT DU SYSTÈME PUBLIC D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE EN ONTARIO

### Document de consultation préparé par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)

Le présent document de consultation vise à solliciter vos observations, commentaires et conseils concernant un projet mené par le COQES dans le but d'établir une série d'indicateurs de rendement permettant de surveiller, d'évaluer et d'améliorer le système public d'éducation postsecondaire en Ontario.

Précisons que ce projet est conçu pour épauler le COQES dans l'accomplissement de son mandat d'évaluation de l'état général du système d'éducation postsecondaire en Ontario. Il ne vise pas à évaluer le rendement ni à établir le classement des établissements. Par conséquent, ce projet est sans rapport avec tout exercice de collecte de données que le COQES pourrait devoir effectuer à la demande du ministère de la Formation et des Collèges et Universités à la lumière du processus de consultation récemment annoncé concernant la transformation du secteur postsecondaire de la province.

Les réflexions proposées ici s'appuient sur les conseils et les perspectives de divers spécialistes œuvrant dans les domaines de l'enseignement supérieur, des mesures de rendement et de l'analyse de politiques, ainsi que sur nos propres études sur les exercices visant à mesurer le rendement dans d'autres compétences.

Ce document présente le contexte du projet *Indicateurs de rendement du système postsecondaire public en Ontario*, que l'on nommera ici le *Projet des indicateurs de rendement*, ainsi que nos observations préliminaires sur une liste provisoire d'indicateurs pour évaluer le système postsecondaire de la province. Dans la première partie (page 3), nous examinons l'objet du projet, ses principes directeurs et les échéanciers proposés pour orienter la discussion initiale. Dans la deuxième partie (page 6), nous résumons les nombreux points soulignés durant nos conversations préliminaires avec notre groupe de spécialistes (voir l'Annexe 1) et donnons un aperçu des discussions et débats qui ont donné lieu à la liste provisoire d'indicateurs. Enfin, dans la troisième partie (page 13) figure la série provisoire d'indicateurs issue de ces délibérations.

Ce document sera envoyé à tous les collèges et universités de l'Ontario, aux corps enseignants et étudiants, au gouvernement et aux autres parties pouvant contribuer à établir une meilleure série d'indicateurs que celle que nous avons envisagée jusqu'ici. En outre, nous utiliserons notre site Web pour solliciter l'avis d'un large auditoire connaissant bien le domaine des études supérieures et souhaitant participer à la discussion.

Il existe plusieurs façons de nous faire part de vos observations. Vous pouvez nous les faire parvenir par courriel à l'adresse [Indicators@heqco.ca](mailto:Indicators@heqco.ca) (veuillez indiquer Projet des indicateurs de rendement du COQES dans la boîte Objet) ou par la poste à : Projet des indicateurs de rendement du COQES, 1, rue Yonge, bureau 2402, Toronto, ON M5E 1E5. Si la demande le justifie dans votre région, nous sommes également prêts à nous déplacer pour une conversation en personne. Nous aimerions recevoir vos observations d'ici le 31 août 2012.

Nous vous remercions à l'avance de votre contribution à cet important projet.

## **PARTIE 1 : OBJET, PRINCIPES ET ÉCHÉANCIERS**

### **Pourquoi le COQES a-t-il entrepris ce projet?**

Voici deux des fonctions du [COQES](#)<sup>1</sup> prévues par la loi :

- « formuler des recommandations sur les mesures de performance à utiliser pour évaluer le secteur postsecondaire et les présenter au ministre »;
- « évaluer le secteur postsecondaire, présenter le rapport de l'évaluation au ministre et mettre ce rapport à la disposition du public ».

Afin de nous acquitter de ce mandat, nous avons entrepris le *Projet des indicateurs de rendement* dans le but d'établir une série d'indicateurs utiles et informatifs nous permettant d'évaluer le rendement du système postsecondaire en Ontario. Le but premier de ce projet est d'alimenter le débat public et la discussion, de mieux comprendre le système postsecondaire de la province et de fournir au gouvernement et aux établissements de l'information pertinente qui leur permettra de mieux gérer et d'améliorer l'éducation postsecondaire en Ontario.

Dans le cadre de cet exercice, nous avons examiné les indicateurs de rendement de l'éducation supérieure utilisés dans d'autres provinces et pays. En outre, nous avons également consulté un groupe de personnes qui, non seulement connaissent très bien les enjeux touchant l'établissement d'indicateurs de rendement dans le secteur de l'éducation supérieure, mais croient aussi passionnément en l'importance de l'éducation et des fins qu'elle vise. Ces personnes, dont la liste figure à l'Annexe 1, nous ont donné leur temps et fait part de leur expertise de façon bénévole, et nous les remercions de leur soutien et de leurs conseils. Le fait qu'elles aient été disposées à prendre le temps de s'attarder à ce projet témoigne, à nos yeux, de l'importance qu'elles accordent à cet exercice pour l'avancement de l'éducation postsecondaire en Ontario.

### **Principes guidant le projet et la sélection des indicateurs**

Voici la liste des principes, stratégies et principaux points qui ont orienté cet exercice et guidé la sélection des indicateurs de rendement appropriés :

1. Notre tâche est d'établir des indicateurs pour évaluer le rendement de l'ensemble du système et non pas le rendement de chaque établissement au sein du système<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Loi de 2005 sur le COQES. [http://heqco.ca/SiteCollectionDocuments/heqco\\_act\\_2005\\_FR.pdf](http://heqco.ca/SiteCollectionDocuments/heqco_act_2005_FR.pdf)

<sup>2</sup>Dans le cadre des consultations tenues jusqu'ici, certains se sont demandé si les 44 établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario (20 universités et 24 collèges) sont véritablement traités et gérés comme un système ou s'ils fonctionnent en réalité comme un ensemble de secteurs distincts, dont les deux principaux sont ceux des universités et des collèges. Nous sommes conscients de la distinction. Nous préférons toutefois utiliser le terme système puisque notre tâche est, dans la mesure du possible, d'évaluer le système d'éducation postsecondaire dans son ensemble, soit les collèges et les universités, et qu'il existe des liens importants entre les différents secteurs au sein du système.

2. Une grille de rendement utile pour l'ensemble du système peut servir de cadre permettant aux établissements de créer ou d'harmoniser leurs propres évaluations du rendement. Cependant, compte tenu des différences entre le secteur des universités et celui des collèges en Ontario, il pourrait être plus logique de rendre compte de ces secteurs séparément.
3. Les meilleurs ensembles d'indicateurs sont ceux qui portent sur l'éventail des activités et contributions attendues des établissements postsecondaires. En Ontario, cela signifie que la liste idéale d'indicateurs devrait aborder les enjeux globaux de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, du soutien et des retombées communautaires.
4. Il existe quatre domaines d'indicateurs de rendement qui semblent englober la plupart des questions d'intérêt et des renseignements pertinents aux fins de l'évaluation du système postsecondaire, soit l'accès, la qualité, les retombées sociales et économiques ainsi que la viabilité/efficacité. La difficulté consiste à établir des indicateurs de rendement pertinents et utiles dans ces quatre domaines.
5. Les meilleurs indicateurs mesurent les résultats obtenus ou ce que vivent les étudiantes et étudiants au sein des établissements postsecondaires. Cela dit, il se peut que l'on doive inévitablement mesurer le rendement de certains facteurs intrants.
6. Si un élément ne peut pas être mesuré, il ne peut pas être un indicateur. Bien que cela puisse sembler évident en soi, nous sommes étonnés de voir combien de temps est consacré à des facteurs que l'on juge importants mais pour lesquels personne n'a pu produire de mesure acceptable. Il peut y avoir des aspects touchant le rendement du système postsecondaire qu'il serait important d'évaluer, mais qui sont difficiles à mesurer. Dans de tels cas, il nous incombe d'articuler l'information à recueillir ou la recherche à effectuer afin de pouvoir mesurer ces éléments importants.
7. Les indicateurs de rendement ne sont pas tous de nature quantitative. Dans certains cas, ils peuvent tout simplement indiquer la présence ou l'absence d'un attribut ou processus particulier ou résumer l'information recueillie dans le cadre d'un sondage.
8. Dans la mesure du possible, et parce que l'amélioration est le but premier d'une grille d'évaluation du rendement global du système, les indicateurs devraient être axés sur l'avenir, c.-à-d. la direction que devrait prendre le système postsecondaire, plutôt que de simplement cataloguer ce qui s'est produit dans le passé.
9. La série d'indicateurs de rendement non seulement rend compte de l'état actuel du système mais permet aussi d'établir des comparaisons du rendement de l'Ontario avec d'autres compétences pertinentes.

10. Il n'y a pas de mesure de rendement ni de grille d'évaluation du rendement parfaite, surtout au tout début. Toutefois, il est important de mesurer le rendement de façon à améliorer et à faire progresser le système postsecondaire en Ontario. La stratégie à privilégier est donc d'établir la meilleure série de mesures de rendement qui soit, d'appliquer cet instrument d'évaluation et, surtout, de continuellement surveiller, évaluer et peaufiner cet outil.

Le but du *Projet des indicateurs du rendement* est d'évaluer l'ensemble du secteur postsecondaire en Ontario. Idéalement, cette grille d'évaluation du rendement pourra ensuite servir de cadre aux établissements pour créer leurs propres outils d'évaluation du rendement. À cet égard, l'approche adoptée par la province pour surveiller le rendement du secteur de la santé fournit un modèle utile. Initialement, une série d'indicateurs globaux avait été suggérée à l'issue de discussions organisées par l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Au fil des ans, ces indicateurs ont été développés puis communiqués aux établissements. Plus récemment, en s'appuyant sur ces indicateurs et motivés par la *Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous*, tous les hôpitaux de la province ont élaboré des plans d'amélioration de la qualité fondés sur des mesures de rendement adaptés à leur établissement et tenant compte de leurs priorités et de leur situation. Tous les ans, le Conseil ontarien de la qualité des services de santé évalue ces plans et rend compte de l'évaluation globale des soins de santé en Ontario.

Nous avons l'espoir que le *Projet des indicateurs de rendement* sera un premier pas vers ce processus, c'est-à-dire l'établissement d'une série d'indicateurs judicieux et pertinents permettant de surveiller et d'évaluer le rendement du système d'éducation postsecondaire. Idéalement, les établissements utiliseraient ensuite ce cadre pour établir un outil de mesure du rendement conforme à leurs mission, situation et aspirations. Pour que ce processus soit complet, il faudrait qu'une fois la série d'indicateurs établie, chaque établissement collégial et universitaire examine soigneusement si et à quel degré les mesures de rendement du système s'appliquent à lui. Parallèlement, le gouvernement ne devrait pas insister sur l'applicabilité de tous les indicateurs du système à chacun des établissements, même si les indicateurs sont pertinents, ni sur l'uniformité du rendement de chaque établissement en regard d'un même indicateur. Ainsi, l'existence d'un ensemble d'indicateurs à l'échelle du système peut appuyer les discussions sur une plus grande différenciation du système d'éducation postsecondaire en Ontario permettant d'en optimiser le rendement puisque chaque établissement contribue davantage, et est davantage reconnu, en fonction de ses aspirations et de ses forces.

### **Échéanciers**

Notre intention est de finaliser la liste des indicateurs de rendement d'ici le début de septembre et de rendre publique une évaluation du secteur postsecondaire de l'Ontario, en se fondant sur ces indicateurs, au cours de l'automne 2012. Nous aimerions donc recevoir vos observations d'ici le 31 août 2012.

## **PARTIE 2 : EXAMEN DES INDICATEURS**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, à la suite de l'examen des systèmes d'évaluation du rendement utilisés dans d'autres compétences et des consultations tenues, il semble y avoir quatre domaines abordant les questions qui nous intéressent dans le cadre d'un tel exercice, soit : l'accès, la qualité, les retombées sociales et économiques ainsi que la viabilité/efficience.

### **Accès**

L'accès – soit faire en sorte qu'il y ait suffisamment de places pour toutes les personnes admissibles qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires – est un enjeu primordial pour les étudiants, le public et les gouvernements. En Ontario plus particulièrement, l'augmentation de la capacité a été le principal objectif stratégique au cours de la dernière décennie, et les [données](#) semblent indiquer que le nombre d'étudiants admis dans le système postsecondaire de la province a considérablement augmenté<sup>3</sup>. Le gouvernement a ciblé un taux d'accession aux études postsecondaires de 70 %<sup>4</sup> et mis en place des incitatifs financiers pour favoriser l'augmentation du nombre d'inscriptions. On peut difficilement envisager une grille d'évaluation du rendement à l'échelle du système en Ontario qui ne comporterait pas d'indicateurs permettant de mesurer l'accès.

Il y a plusieurs façons de mesurer l'accès aux études postsecondaires.

Le taux de **participation** aux études postsecondaires mesure le pourcentage d'une population au sein d'une cohorte d'âge déterminée qui suit des études postsecondaires. Le numérateur indique le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui fréquentent des établissements postsecondaires, tandis que le dénominateur indique le nombre total de personnes faisant partie de la cohorte d'âge en question. Bien que l'on puisse choisir n'importe quelle cohorte d'âge afin de déterminer le taux de participation, celle qui reçoit le plus d'attention est celle qui termine ou a terminé depuis quelques années des études secondaires – habituellement les jeunes entre 18 et 24 ans – puisqu'elle constitue la principale source d'étudiants de niveau postsecondaire. Ces mesures n'englobent pas nécessairement les étudiants plus âgés ou les personnes en apprentissage permanent qui peuvent suivre des études postsecondaires à un âge plus avancé ou dans le cadre d'un parcours non traditionnel. Il est important également de prendre note que le taux de participation mesure uniquement les étudiants inscrits et pas nécessairement l'obtention ou non d'un diplôme.

Le taux d'**achèvement** postsecondaire mesure le pourcentage d'une population au sein d'une cohorte prédéterminée qui possède un titre d'études postsecondaires. Le taux d'achèvement au palier postsecondaire en Ontario pour les personnes entre 25 et 64 ans était de 64 % en 2011 [selon l'enquête sur la population active](#), ce qui signifie que 64 % des Ontariennes et des Ontariens dans cette cohorte

---

<sup>3</sup> COQES, Quelques statistiques : <http://heqco.ca/fr-CA/Research/quickstats/Pages/default.aspx>

<sup>4</sup> Discours du trône de l'Ontario, 2010. <http://www.premier.gov.on.ca/news/event.php?ItemID=11283&Lang=FR>

d'âge détenaient un titre quelconque d'études postsecondaires<sup>5</sup>. Toutefois, cette mesure ne traduit pas nécessairement les efforts du système postsecondaire ontarien puisqu'elle tient compte du taux d'achèvement quel que soit l'endroit où ce titre a été acquis. Il est clair que le haut taux d'achèvement affiché dans la province est en partie attribuable au grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens qui ont obtenu un titre de scolarité postsecondaire dans d'autres provinces ou pays; il est aussi vrai que ce taux ne tient pas compte des personnes qui ont obtenu un titre de scolarité en Ontario et qui ont ensuite quitté la province.

Outre le taux global de participation ou d'achèvement, on cherche également à comprendre les résultats et la participation de groupes cibles précis au palier postsecondaire. Cette optique est issue d'une [prise de conscience](#) de la sous-représentation de certains segments de la population au palier postsecondaire malgré les taux globaux généralement élevés de participation et d'achèvement en Ontario (et au Canada) comparativement à d'autres pays membres de l'OCDE<sup>6</sup>. Puisqu'un titre de scolarité postsecondaire constitue un facteur important de futur succès économique et social, on s'est récemment penché sur la participation des groupes qui sont actuellement sous-représentés (p. ex., les Autochtones, les étudiants provenant de familles défavorisées). Par conséquent, la participation des groupes sous-représentés dans le secteur postsecondaire pourrait être une mesure importante de l'accès.

Comme on l'a fait valoir dans d'autres [études](#)<sup>7</sup>, il est impossible d'aborder la question de l'accès sans traiter de l'aide financière et de l'endettement des étudiants. Certains avancent qu'une évaluation du système postsecondaire doit tenir compte du fardeau financier des étudiants, que ce soit sur le plan des frais de scolarité ou de l'endettement. Même si l'on estime que l'endettement des étudiants est une mesure importante, la capacité des étudiants à rembourser leurs prêts, mesurée peut-être au moyen des taux de défaut de paiement, pourrait être une mesure plus pertinente que le montant de leurs dettes. Nous ne minimisons pas l'importance de ces variables. Mais, au bout du compte, on devrait en tenir compte au moment de mesurer l'accès. Si les frais de scolarité sont inabordables, ou si le système d'aide financière ne suffit pas à atténuer ce fardeau, on peut alors s'attendre à une baisse du taux de participation aux études postsecondaires.

## **Qualité**

La qualité de l'éducation dispensée aux étudiants est le facteur selon lequel les systèmes d'éducation postsecondaire sont évalués; si ce n'est pas le cas, alors elle devrait l'être.

---

<sup>5</sup> Norrie, K., et S. Lin. *Participation aux études postsecondaires en Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2009. <http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/AttainmentFR.pdf>

<sup>6</sup> Norrie, K., et H. Zhao. *L'accessibilité de l'éducation postsecondaire en Ontario: survol*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2011. <http://heqco.ca/SiteCollectionDocuments/At-Issue-8-Accessibility-FR.pdf>

<sup>7</sup> Norrie, K., et M.C. Lennon. *Options pour une politique sur les droits de scolarité en Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2011. <http://heqco.ca/SiteCollectionDocuments/AtIssueTuitionFR.pdf>

La difficulté vient du fait que, bien qu'un grand nombre de personnes reconnaissent que la qualité compte parmi les plus importants indicateurs de rendement, celle-ci suscite beaucoup de controverse et demeure très difficile à mesurer. Une partie de la difficulté sur le plan conceptuel réside dans l'absence d'unanimité sur ce que représente une mesure de la « qualité ». Ce problème est aggravé par le fait que nous attendons des établissements collégiaux et universitaires qu'ils offrent un bon rendement dans plusieurs domaines, une situation qui fait en sorte que les mesures de la « qualité » de l'éducation, par exemple, seront de toute évidence différentes des mesures de la qualité de la recherche.

Nous ne passerons pas systématiquement en revue la documentation considérable portant sur les mesures de la « qualité » de l'éducation supérieure. Toutefois, notre analyse documentaire et les consultations effectuées à ce jour nous ont amenés à tirer les conclusions suivantes à propos des mesures de la qualité dans le cadre d'une grille d'évaluation du rendement de l'éducation postsecondaire.

Tout d'abord, il est inconcevable qu'un bilan du rendement de l'éducation postsecondaire n'essaie pas d'évaluer la qualité de l'éducation postsecondaire dans le système ontarien. Nous pouvons nous sentir rassurés en constatant que le secteur de l'éducation supérieure s'est réconcilié avec les évaluations de la « qualité » dans d'autres domaines liés à l'éducation supérieure, même s'il existe des préoccupations et controverses similaires à propos de la validité et de la pertinence des mesures particulières utilisées. Par exemple, nous portons constamment des jugements sur la qualité de la recherche effectuée par un professeur ou un établissement d'enseignement même si nous avons certaines préoccupations à propos de la validité, de la pertinence et de la signification de certaines des mesures particulières utilisées, telles que le nombre de publications ou de citations, la recherche commanditée, ou même le système de révision par des pairs.

Ensuite, si nous revenons aux principes formulés précédemment, les mesures de la qualité du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario doivent, au minimum, prendre en considération la qualité à la fois dans le secteur de l'éducation dispensée aux étudiants et des contributions en matière de recherche et d'innovation. En outre, les meilleurs indicateurs sont ceux qui permettent d'établir une comparaison pertinente entre le système ontarien et ceux d'autres compétences et, espérons-le, permettront de mesurer la réussite des mesures macropolitiques.

Alors, de quelle façon mesurer la qualité de l'éducation postsecondaire? En ce qui concerne le domaine de l'éducation, certains insistent sur l'importance du taux de satisfaction des étudiants. Dans bon nombre d'endroits, on évalue la satisfaction des étudiants mais il est entendu, et souvent mentionné, qu'il existe de nombreuses variables qui influencent cette donnée, dont seulement certaines peuvent être associées à l'exhaustivité ou à la qualité de l'apprentissage au cours des études postsecondaires<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Certains pourraient avancer que la satisfaction des étudiants relativement à leur parcours scolaire constitue en elle-même une mesure importante quelle que soit sa corrélation avec la qualité – quantité ou exhaustivité – de l'apprentissage. D'autres prétendent que la satisfaction à l'égard de l'emploi occupé combinée à celle relativement



D'autres personnes prétendent que les meilleures mesures de la qualité de l'éducation proviennent des examens normalisés. Un des principaux avantages de ce type d'examen est qu'ils permettent de comparer « des pommes avec des pommes » entre les territoires de compétence, ainsi qu'à obtenir une évaluation longitudinale du système au fil du temps. Évidemment, le hic consiste à atteindre un consensus à propos des éléments à mesurer et des mesures à normaliser. Ainsi, certains avancent que l'acquisition d'un meilleur esprit critique est un objectif lié à la « qualité » de l'éducation supérieure. Cependant, même une fois ce consensus atteint, certaines questions surgissent quant à la façon de mesurer la pensée critique. Par exemple, il existe un important débat concernant la validité de l'instrument Collegiate Learning Assessment, considéré par certains comme l'outil d'évaluation par excellence des résultats sur le plan de la pensée critique<sup>9</sup>.

Dans le domaine des mesures de la qualité, certains soutiennent que la principale raison évoquée par les étudiants pour poursuivre des études postsecondaires, et une des principales raisons pour lesquelles les gouvernements financent un système public d'éducation supérieure, est la formation d'étudiants diplômés possédant les compétences et connaissances nécessaires pour occuper ou créer des emplois dans une économie axée sur le savoir. Partant de là, certaines personnes insistent sur la nécessité de recourir à des mesures de la qualité qui rendent compte de la capacité d'un système d'éducation postsecondaire à former des étudiants diplômés possédant un ensemble de compétences leur permettant de réussir sur le marché actuel de l'emploi. On ne sait pas exactement de quelle façon cette évaluation serait effectuée, même si l'on demande à certains employeurs de répondre à des questionnaires sur l'état de préparation à l'emploi des étudiants<sup>10</sup>. Certains ont soutenu qu'il fallait étendre ces mesures en interrogeant les employeurs (au moyen d'un sondage simple) sur la qualité et l'état de préparation de leurs nouveaux employés qui possèdent un titre d'études postsecondaires<sup>11</sup>.

Dans le cadre de nos discussions, on a évoqué la possibilité qu'on ne puisse pas parvenir à un consensus concernant les indicateurs destinés à évaluer la qualité. Cette éventualité a incité certaines personnes à recommander qu'au lieu de mettre en place des mesures présumées de la qualité, il vaudrait mieux se demander si le système d'enseignement postsecondaire a intégré des processus et pratiques permettant de mesurer la qualité et d'assurer la qualité. Cette conception sous-tendait le processus initial de l'UPRAC utilisé par le Conseil des universités de l'Ontario pour mesurer la qualité dans le

---

au parcours scolaire accroît la satisfaction globale des diplômés. Voir McCloy, U., et S. Liu. *Quels sont les déterminants de la satisfaction et de l'activité sur le marché du travail des diplômés de collège de l'Ontario? Analyse des résultats des sondages sur la satisfaction des diplômés de collège en Ontario*, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, Toronto, 2010.

<sup>9</sup> Arum, R., et J. Roksa. *Academically Adrift: Limited Learning on College Campuses*, University of Chicago Press, États-Unis, 2011.

<sup>10</sup> Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités mesure chaque année le taux de satisfaction des employeurs à propos des récents diplômés des collèges de l'Ontario dans le cadre de leur profil d'emploi global. Pour consulter le plus récent rapport, visiter le :

<http://www.tcu.gov.on.ca/epep/audiences/colleges/serials/fprofile09-10/profile10Fr.pdf>

<sup>11</sup> Usher, A. *Measuring Graduate Quality*, Higher Education Strategy Associates, 2012.

<http://higheredstrategy.com/measuring-graduate-quality/>

secteur universitaire de l'Ontario et les nombreuses activités de cartographie des résultats d'apprentissage dans la province<sup>12</sup>.

Toutefois, étant donné les attentes de la société envers l'éducation postsecondaire, il faudrait également mesurer la qualité, ou à tout le moins la compétitivité, de la recherche et de l'innovation dans un secteur particulier. Le caractère concurrentiel de la recherche dans les établissements d'enseignement particuliers est souvent mesuré, et il n'est pas difficile d'envisager une façon de regrouper ces données pour obtenir certaines mesures du système. En revanche, les mesures de l'« innovation », ainsi que de l'ampleur de la contribution d'un système d'éducation postsecondaire à l'innovation au sein d'un territoire de compétence, suscitent davantage la controverse<sup>13</sup>. Règle générale, les tentatives dans ce domaine reposaient sur l'examen de facteurs tels que le nombre d'entreprises issues de la recherche dans les établissements postsecondaires ou les redevances et droits de licence de ces établissements, même si l'on reconnaît les limites inhérentes à ces facteurs.

### **Retombées sociales et économiques**

Bon nombre d'établissements d'enseignement supérieur s'expriment avec force et éloquence à propos de la façon dont ils soutiennent et sous-tendent le bien-être économique et social au sein de leur communauté et région. Il apparaît clairement que la volonté des gouvernements et du public de soutenir un système public d'éducation supérieure est motivée par sa contribution avérée à une meilleure qualité de vie et à une économie plus saine. Il semble donc logique d'essayer d'intégrer des mesures liées aux retombées sociales et économiques à une évaluation de la contribution du système d'éducation postsecondaire.

Nous avons reçu plusieurs anecdotes concernant le rôle fondamental joué par les établissements postsecondaires dans le resserrement du tissu social d'un territoire de compétence. Par exemple, on nous a orientés vers des indices censés mesurer la qualité de vie ou l'habitabilité de certaines villes ou régions<sup>14</sup>, mais on ignore exactement dans quelle mesure ces indices peuvent être attribués au système

---

<sup>12</sup> Voir par exemple, Ontario Universities Council on Quality Assurance, *Quality Assurance Framework*, 2012. [http://www.cou.on.ca/related-sites/the-ontario-universities-council-on-quality-assura/pdfs-\(1\)/quality-assurance-framework--guide-may-2012](http://www.cou.on.ca/related-sites/the-ontario-universities-council-on-quality-assura/pdfs-(1)/quality-assurance-framework--guide-may-2012)

<sup>13</sup> Voir par exemple, Gouvernement du Canada. *L'état des lieux en 2010 — Le système des sciences, de la technologie et de l'innovation au Canada : De l'imagination à l'innovation — Le parcours du Canada vers la prospérité*, 2010. [http://www.stic-csti.ca/eic/site/stic-csti.nsf/vwapj/10-059\\_IC\\_SotN\\_Rapport\\_FR\\_WEB\\_INTERACTIVE.pdf/\\$FILE/10-059\\_IC\\_SotN\\_Rapport\\_FR\\_WEB\\_INTERACTIVE.pdf](http://www.stic-csti.ca/eic/site/stic-csti.nsf/vwapj/10-059_IC_SotN_Rapport_FR_WEB_INTERACTIVE.pdf/$FILE/10-059_IC_SotN_Rapport_FR_WEB_INTERACTIVE.pdf)

<sup>14</sup> Voir par exemple, l'indice de qualité de vie de l'Economist Intelligence Unit, [http://www.eiu.com/site\\_info.asp?info\\_name=The\\_Global\\_Liveability\\_Report](http://www.eiu.com/site_info.asp?info_name=The_Global_Liveability_Report) et l'enquête sur la qualité de vie Mercer. <http://www.mercer.com/qualityoflivingpr#city-rankings>

d'éducation postsecondaire. Quelques études ont découvert un lien entre certains types d'activité politique et le nombre d'années de scolarisation<sup>15</sup>.

Il semble plus aisé de mesurer les retombées économiques d'un système d'éducation postsecondaire, car une part considérable de la discussion à ce propos se rapporte à l'emploi et à la création d'emplois. Nous sommes également conscients que, lorsqu'on leur demande la principale raison pour laquelle ils font des études postsecondaires, les étudiants répondent invariablement qu'ils désirent obtenir un bon emploi.

### **Viabilité/efficience**

Bon nombre des modèles d'évaluation du rendement des systèmes d'éducation postsecondaire évaluent la situation financière des établissements qui les composent. Cela s'explique aisément, puisque des établissements d'enseignement financièrement viables et disposant des ressources adéquates sont considérés comme une condition préalable à un système robuste et durable. À l'heure actuelle, le montant alloué par l'Ontario à l'éducation postsecondaire, soit 7,3 milliards de dollars en 2012-2013<sup>16</sup>, compte parmi les dépenses ministérielles les plus importantes, et ce montant est dépassé uniquement par celui consacré à la santé et à l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Les frais de scolarité dans les universités de l'Ontario figurent parmi les plus élevés au Canada<sup>17</sup>.

Outre la question du montant que reçoivent les établissements pour leurs activités, le public et les gouvernements exercent de plus en plus de pressions pour que le secteur public rende des comptes sur la façon dont il utilise l'argent ainsi que sur l'allocation efficace de ces fonds de façon à obtenir les résultats attendus. Ces considérations sur l'« efficience » sont motivées par la volonté de nombreux gouvernements d'appuyer un système d'éducation offrant à un plus grand nombre d'étudiants une éducation de grande qualité à coût égal, sinon moindre. Le récent rapport Drummond<sup>18</sup> attire l'attention du gouvernement et de la population de l'Ontario sur le montant d'argent dont dispose le secteur public pour dispenser ses services et sur les réformes liées à la structure et aux processus qui pourraient accroître sa capacité à dispenser des services dans le cadre d'importantes contraintes financières.

---

<sup>15</sup> Voir Riddell, C. *The Impact of Education on Economic and Social Outcomes: An Overview of Recent Advances in Economics*. Projet des RCRPP, Les compétences et les connaissances nécessaires dans le Canada de demain : Sept perspectives - Vers une stratégie intégrée de développement du capital humain, 2006. <http://www.cprn.org/doc.cfm?doc=1490&l=en>; et Curtis, J., E. Grabb, E. Perks et T. Chui. « Political Involvement, Civic Engagement, and Social inequality », dans *Social Inequality in Canada: Patterns, Problems, and Policies*, 4<sup>e</sup> éd., J. Curtis, N. Guppy et E. Grabb (éd.), Pearson Education Canada, Toronto, 2004.

<sup>16</sup> Ministère des Finances. *Budget de l'Ontario*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, Toronto, p. 174, 2012. [http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2012/papers\\_all.pdf](http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2012/papers_all.pdf)

<sup>17</sup> Norrie et Lennon, 2011, p. 5.

<sup>18</sup> Drummond, D. *Commission de la réforme des services publics de l'Ontario : Des services publics pour la population ontarienne : Cap sur la viabilité et l'excellence*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, Toronto, 2012. <http://www.fin.gov.on.ca/fr/reformcommission/>

On pourrait penser qu'il est facile d'extraire des états financiers exhaustifs des établissements un chiffre qui témoignerait de leur santé et de leur viabilité financières et, par agrégation, de celles de l'ensemble du secteur. Si un tel chiffre existe, nous ne le connaissons pas. Les établissements postsecondaires sont des créatures complexes qui disposent de multiples sources de revenus ayant des interrelations complexes, et les contraintes concernant l'utilisation de ces fonds ne sont pas triviales (p. ex., dépenses d'immobilisations par rapport aux dépenses de fonctionnement; fonds de recherche par rapport aux fonds généraux de fonctionnement; toutes les fiducies à des fins spéciales, etc.). En outre, les états financiers vérifiés des établissements postsecondaires sont produits conformément à des règles et règlements comptables qui rendent difficiles l'interprétation de la pertinence ou de la signification des chiffres qu'ils contiennent. Les établissements ont également de lourds passifs financiers ayant une incidence sur leur viabilité, et qui sont difficilement décelables dans leurs états financiers, tel que leur passif chronique au titre des régimes de retraite et le coût futur des salaires et des avantages sociaux versés aux membres permanents du corps professoral.

Les considérations liées à la viabilité peuvent aller au-delà de l'argent nécessaire pour le financement lié au corps professoral, au personnel et aux étudiants au sein du système. Les systèmes postsecondaires nécessitent également des installations physiques importantes et coûteuses pour soutenir l'ensemble des programmes d'enseignement et de recherche. Par conséquent, certains plaident pour un examen de la durabilité de l'infrastructure et des biens d'un système.

Dans le cadre de nos discussions, certains ont avancé que de telles considérations rendront difficile l'établissement de la santé financière des organisations sur le plan quantitatif. À leur avis, il serait plus profitable de vérifier si les établissements adoptent des pratiques axées sur la « viabilité » ou qui leur permettent de faire adéquatement de la planification à long terme. Dans ce contexte, la suggestion qui revient le plus souvent consiste à vérifier si les établissements effectuent une planification budgétaire pluriannuelle.

Enfin, pour les motifs mentionnés ci-haut, de nombreux gouvernements examinent l'efficacité ou la productivité de leur système d'éducation postsecondaire. Règle générale, cette démarche comprend un examen du niveau de production du système par rapport aux ressources dont il dispose<sup>19</sup>. On pourrait ainsi établir le nombre de diplômés comparativement au niveau de financement ou la charge d'enseignement par membre du corps professoral.

---

<sup>19</sup> Consulter par exemple, Lumina Foundation. *Strategic Plan Goal 2025*, 2011.

[http://www.luminafoundation.org/wp-content/uploads/2011/02/Lumina\\_Strategic\\_Plan.pdf](http://www.luminafoundation.org/wp-content/uploads/2011/02/Lumina_Strategic_Plan.pdf)

## SECTION 3 : INDICATEURS RECOMMANDÉS

### Accès

1. *Pourcentage des étudiants de l'Ontario de 18 à 24 ans (environ) qui suivent des études postsecondaires.*

Mesure fondamentale de la participation de la cohorte principale et dominante de personnes qui font des études postsecondaires.

Sources de données possibles : Enquête sur la population active de Statistique Canada : pourcentage des personnes de 20 à 24 ans fréquentant ou ayant fréquenté un collège, une école de métiers ou une université. Permet d'établir des comparaisons avec d'autres provinces et possiblement d'autres pays.

2. *Écart entre le taux de fréquentation postsecondaire des étudiants de 18 à 24 ans (environ) provenant de familles du premier quartile de revenu et celui des étudiants provenant de familles du dernier quartile de revenu.*

Sert à évaluer dans quelle mesure un système d'études postsecondaires attire les étudiants sous-représentés. Le revenu familial n'est pas en corrélation parfaite avec tous les groupes sous-représentés qui nous intéressent, mais il constitue probablement la variable qui représente la majorité d'entre eux.

Sources de données possibles : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada. Permet d'établir des comparaisons avec d'autres régions du Canada.

3. *Pourcentage des étudiants poursuivant des études postsecondaires qui obtiennent un diplôme dans un délai défini et raisonnable en fonction de la durée de leur programme.*

Il s'agit d'une mesure fondamentale qui va au-delà de la fréquentation et permet d'évaluer le nombre d'étudiants qui obtiennent un diplôme.

Sources de données possibles : Indicateurs de rendement (IR) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités relatifs au taux d'obtention d'un diplôme. Permet d'établir des comparaisons avec les États-Unis.

### Qualité

4. *Nombre d'établissements postsecondaires de l'Ontario, rajusté en fonction de la population, figurant dans la liste des 100 meilleurs établissements du monde.*

Évaluation de la compétitivité du système à l'échelle internationale.

Sources de données possibles : Palmarès mondial des meilleures universités du supplément du Times sur l'éducation supérieure; Palmarès de l'Université Jiao Tong de Shanghai. Permet d'établir des comparaisons avec d'autres provinces, États et pays.

5. *Niveau de littératie et de numératie des étudiants dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario*

La littératie et la numératie sont des compétences fondamentales pour les étudiants au niveau postsecondaire. Il existe de nombreux instruments bien conçus et reconnus à l'échelle internationale pour mesurer ces niveaux.

Sources de données possibles : Le Canada participe à l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes (ELCA) et au Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), deux outils qui permettent d'établir des comparaisons avec d'autres provinces et pays.

6. *Satisfaction des employeurs à l'égard des nouveaux employés diplômés*

Sources de données possibles : Les résultats de l'enquête portant sur la satisfaction des employeurs sont publiés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Ce sondage annuel mesure la satisfaction des employeurs à l'égard des récents diplômés des collèges de l'Ontario à propos de compétences comme la communication, la numératie et la préparation à l'emploi. Actuellement, ces données ne sont disponibles que pour les collèges de l'Ontario.

7. *Part du financement des trois Conseils (CRSNG, CRSH et IRSC) dévolue à l'Ontario.*

Mesure la compétitivité du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario en matière de recherche.

Sources de données possibles : Conseils subventionnaires fédéraux.

Retombées sociales et économiques

8. *Comparaison entre le taux de participation électorale des personnes possédant un diplôme postsecondaire et celui des personnes n'en possédant pas.*

De l'avis général, l'éducation postsecondaire devrait former des citoyens engagés. Si c'est le cas, cela devrait se traduire chez les diplômés par un taux de participation électorale plus élevé que chez les personnes n'ayant pas fait d'études postsecondaires. Il s'agit également d'une des retombées sociales pour lesquelles nous espérons pouvoir obtenir des données fiables et raisonnables afin d'évaluer en partie la contribution de l'éducation postsecondaire.

9. *Comparaison entre le taux d'emploi des détenteurs d'un titre d'études postsecondaires et celui des personnes n'en possédant pas.*

Cette mesure courante de la contribution des études postsecondaires à l'économie devrait toutefois prendre en compte les cycles économiques, au cours desquels le taux global d'emploi peut fluctuer en raison de la situation financière et économique. Permet d'établir des comparaisons avec d'autres provinces et pays.

Sources de données possibles : Enquête sociale générale et Enquête sur la population active de Statistique Canada, qui est un sondage annuel des diplômés effectué par le ministère de la Formation et

des Collèges et Universités portant sur des IRC liés au taux d'emploi et à la pertinence des programmes d'emploi.

*10. Nombre de nouveaux emplois créés lors de l'année écoulée comparativement au nombre total d'emplois en Ontario au début de l'année.*

Si le système d'éducation postsecondaire alimente réellement l'économie du savoir, un nombre proportionnellement plus élevé d'emplois devraient être créés dans les territoires de compétences dotés des meilleurs systèmes d'éducation postsecondaire. Permet d'établir des comparaisons entre les provinces et à l'échelle internationale.

#### Viabilité/efficience

*11. Subventions + frais de scolarité en tant que pourcentage du PIB provincial.*

Mesure le niveau de ressources fourni au système aux fins de son fonctionnement, rajusté en fonction de la taille de l'économie. Les établissements postsecondaires ont besoin d'un financement raisonnable s'ils veulent atteindre les objectifs publics qu'on attend d'eux. Il est également important d'être en mesure de comparer les ressources offertes aux établissements de l'Ontario avec celles des établissements concurrents d'autres compétences. Les subventions et les frais de scolarité représentent la grande majorité des revenus de fonctionnement des établissements publics du système.

Source de données possible : Les données utilisées pour mesurer les dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement en tant que pourcentage du PIB au sein du Canada sont combinées dans le cadre du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) et publiées dans le rapport intitulé *Indicateurs de l'éducation au Canada : Une perspective internationale*. Ces données peuvent servir à établir des comparaisons entre les provinces canadiennes et avec d'autres pays.

*12. Nombre d'établissements dont les revenus de fonctionnement annuels dépassent les dépenses de fonctionnement annuelles.*

Indique si les établissements disposent des revenus nécessaires pour assumer leurs dépenses courantes annuelles.

*13. Subventions et frais de scolarité annuels par titre décerné.*

Fournit une mesure de la productivité en calculant la relation entre les ressources de fonctionnement courantes fournies au système et les principaux produits du système, c'est-à-dire les diplômés.

## **ANNEXE 1 : GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS**

David Trick, David Trick & Associates

Kevin Lynch, vice-président, BMO Groupe financier

Ken Snowdon, Ken Snowdon & Associates

Rob MacIsaac, président, Collège Mohawk

Vivek Goel, président-directeur général, Santé publique Ontario

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Alex Usher, Higher Education Strategy Associates

Sam Andrey, ancien directeur général, Ontario Undergraduate Student Alliance

Peter Gooch, directeur principal, politique et analyse, Conseil des universités de l'Ontario

Chaviva Hosek, présidente émérite, Institut canadien de recherches avancées (ICRA)

Michael Fullan, professeur émérite, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto

Howard Alper, président, Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI) du Canada

Michael Fullan, Professor Emeritus, Ontario Institute for Studies in Education, University of Toronto

Howard Alper, Chair, Science, Technology and Innovation Council (STIC) of Canada